Centre de santé et de services sociaux
de la MRC-de-Coaticook

GMF DES FRONTIÈRES
MÉDECINE FAMILIALE

TITRE : ORDONNANCE COLLECTIVE D'IRRIGATION DE L'OREILLE

ORDONNANCE COLLECTIVE APPLIQUER LA TECHNIQUE INVASIVE D'IRRIGATION DE L'OREILLE REMPLACE L'ACTE MÉDICAL DÉLÉGUÉ A-1.13 : FAIRE UN LAVAGE D'OREILLE.		*CODE DE CLASSIFICATION* OC-IrrigationOreilleCOA04009
RÉFÉRENCE À UN PROTOCOLE X NON **TITRE :**	***DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR :*** 21 AVRIL 2009	***DATE DE RÉVISION PRÉVUE*** AVRIL 2010
PROFESSIONNELS VISÉS PAR L'ORDONNANCE ET SECTEUR(S) D'ACTIVITÉ(S) : PERSONNEL INFIRMIER AU SERVICES COURANTS, EN SALLE D'URGENCE, EN COURTE DURÉE, EN HÉBERGEMENT, AU SAD, À EJF, AU GMF		
GROUPE DE PERSONNES VISÉES OU SITUATION CLINIQUE VISÉE : USAGER DE 3 ANS ET PLUS		
ACTIVITÉS RÉSERVÉES : ▪ ÉVALUER LA CONDITION PHYSIQUE ET MENTALE D'UNE PERSONNE SYMPTOMATIQUE; ▪ APPLIQUER DES TECHNIQUES INVASIVES.		

INDICATION :

ACCUMULATION DE CÉRUMEN À DÉLOGER DU CONDUIT AUDITIF EXTERNE CHEZ L'USAGER DE 3 ANS ET PLUS.

CONDITIONS :

LE PERSONNEL SOIGNANT DOIT :

- POSSÉDER LES CONNAISSANCES SCIENTIFIQUES, LES COMPÉTENCES REQUISES ET LE JUGEMENT CLINIQUE.
- ÉVALUER L'ÉTAT DE SANTÉ DE LA PERSONNE AVANT D'APPLIQUER UNE ORDONNANCE COLLECTIVE.

- CONNAÎTRE LES RISQUES INHÉRENTS À L'ACTIVITÉ.

- POUVOIR SE RÉFÉRER AU MÉDECIN TRAITANT QUANT AU SUIVI DE L'USAGER ET AU MÉDECIN RÉPONDANT QUANT AU CONTENU SCIENTIFIQUE DE L'ORDONNANCE COLLECTIVE.

INTENTION THÉRAPEUTIQUE / OBJECTIF VISÉ :

Déloger le cérumen accumulé et durci du conduit auditif externe.

CONTRE-INDICATIONS :

- USAGER ‹ 3 ANS;
- PERFORATION DU TYMPAN (PROUVÉE OU PRÉSUMÉE);
- CHIRURGIE RÉCENTE À L'OREILLE (‹ 6 MOIS);
- PRÉSENCE DE TUBES SUITE À UNE MYRINGOTOMIE;
- DOUTE SUR L'INTÉGRITÉ DU TYMPAN;
- OTALGIE;
- INFECTION DE L'OREILLE MOYENNE EN PHASE AIGUË OU RÉCENTE (‹ 10 JOURS);
- PRÉSENCE D'UN CORPS ÉTRANGER;
- ÉCOULEMENT DE L'OREILLE (LIQUIDE PURULENT, SANG);
- PRÉSENCE D'UN INSECTE VIVANT;
- PRÉSENCE DE VERTIGES, NAUSÉES.

LIMITES / ORIENTATION VERS LE MÉDECIN :

- LORSQU'UNE DES CONTRE-INDICATIONS EST PRÉSENTE;
- SI L'USAGER PRÉSENTE DES VERTIGES, NAUSÉES, NYSTAGMUS OU LIPOTHYMIE;
- PRÉSENCE DE SANG OU D'OTALGIE EN COURS D'IRRIGATION.

DIRECTIVES :

- LIRE LA MÉTHODE DE SOINS UNE PREMIÈRE FOIS ET AU BESOIN ENSUITE (ATTENTION : LES MÉTHODES DE SOINS SUBISSENT DES MISES À JOUR PÉRIODIQUES);
- QUESTIONNER L'USAGER SUR DES PROBLÈMES ANTÉRIEURS AUX OREILLES;
- EFFECTUER UN EXAMEN OTOSCOPIQUE DE L'OREILLE AVANT L'IRRIGATION AFIN D'ÉVALUER L'ÉTAT DU CANAL, VÉRIFIER LA LOCALISATION DU BOUCHON DE CÉRUMEN, S'ASSURER QUE LE TYMPAN EST INTACT;
- SI CÉRUMEN DURCI ET DIFFICILE À DÉLOGER, SUGGÉRER À L'USAGER OU EFFECTUER L'APPLICATION DANS LE CONDUIT AUDITIF DE 2 À 3 GOUTTES D'HUILE MINÉRALE OU VÉGÉTALE PAR JOUR AU COUCHER PENDANT 5 À 7 JOURS AVANT D'IRRIGUER L'OREILLE;
- NETTOYER L'OREILLE PAR UN JET D'EAU DANS LE CANAL EXTERNE;
- VÉRIFIER À NOUVEAU L'ÉTAT DU TYMPAN ET DU CONDUIT AUDITIF;
- ÉVALUER LES RÉACTIONS DE L'USAGER AVANT DE LE QUITTER OU DE LUI DONNER CONGÉ.

RÉFÉRENCE AUX MÉTHODES DE SOINS :

IRRIGATION DE L'OREILLE

SOURCE :

CONSENSUS DU GROUPE SIGNATAIRE

MÉDECIN RÉPONDANT

DOCTEUR BERNARD FRENETTE

PROCESSUS D'ÉLABORATION

RÉDIGÉE PAR : CARINE FORTIN, INFIRMIÈRE CLINICIENNE

PERSONNES CONSULTÉES :
PHILIPPE LIMOGES, INF. CLINICIEN
NICOLE DENIS, A.I.C. URGENCE

VALIDÉE PAR : JEANNE DION — MARS 2009

DIRECTRICE DES SOINS INFIRMIERS — DATE

CECII

RECOMMANDATION AU CA — 11 MARS 2009

DATE

PROCESSUS D'APPROBATION

APPROUVÉE PAR : COMITÉ DE GESTION DU CSSS DE LA MRC-DE-COATICOOK

PIERRE-ANDRÉ RAINVILLE — 7 AVRIL 2009

DIRECTEUR GÉNÉRAL — DATE

APPROUVÉE PAR : RÉSOLUTION DU CMDP DU CSSS DE LA MRC-DE-COATICOOK

DR BERNARD FRENETTE — 14 AVRIL 2009

PRÉSIDENT DU CMDP — DATE

APPROUVÉE PAR : CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CSSS DE LA MRC-DE-COATICOOK
1114-09 — 21 AVRIL 2009

RÉSOLUTION DU CA — DATE